

**Commune de  
SAINT-JOSSE-TEN-NOODE  
Collège des Bourgmestre et des Echevins  
Avenue de l'Astronomie, 13  
B – 1210 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : PU 19.285  
N/Réf : AVL/KD/SJN-2.97/s.447  
Annexe : 1 dossier

Messieurs,

Objet : SAINT-JOSSE-TEN-NOODE. Place Saint-Josse, 21 / angle rue Willems.  
Réalisation d'une peinture murale.

En réponse à votre lettre du 19 novembre 2008, en référence, reçue le 4 décembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 17 décembre 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande vise la réalisation d'une peinture murale sur une des façades d'un immeuble de la place Saint-Josse, à l'angle de la chaussée de Louvain et de la rue Willems. Cet immeuble, qui date d'avant 1932, se situe dans la zone de protection de l'église Saint-Josse pour laquelle un arrêté entamant la procédure de classement a été approuvé le 21 février 2008 par le Gouvernement.

Le projet, qui s'inscrit dans le prolongement du parcours BD de la Ville de Bruxelles, fait suite au concours organisé par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale (Direction de la Conception et coordination / cellule commerce). Cette initiative est le fruit d'un partenariat entre la Commune (échevinat du Commerce), la Vlaamse Gemeenschapscommissie, le propriétaire, des partenaires privés, l'association de commerçants et l'antenne régionale Atrium (Saint-Josse).

La fresque lauréate est l'oeuvre de Judith Vanistendael. Elle serait peinte entre deux travées de fenêtres de la façade de la rue Willems, entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> étages (11m de haut x 5,45m de large). Aucune information technique concernant l'exécution de l'oeuvre n'est cependant jointe au dossier.

De manière générale, la CRMS déconseille ce type d'intervention à proximité d'édifices classés et sur des façades anciennes. En effet, il ne s'agit pas ici de traiter un pignon situé à une rupture d'alignement, comme c'est le cas dans certaines rues du centre de Bruxelles, mais bien de peindre une travée d'une façade néo-classique. Dans le cas présent, l'immeuble est non seulement situé dans la zone de protection de l'église de Saint-Josse mais il constitue aussi l'aboutissement de plusieurs perspectives de par sa position stratégique sur la place.

Dès lors, la CRMS recommande de réaliser cette peinture sur un support indépendant de la façade.

Par contre, elle encourage la Commune et l'Association Atrium à entreprendre une série d'initiatives qui visent, comme c'est déjà le cas à Forest, près de la place Saint-Denis, à simplifier la signalisation et restaurer la lisibilité des rez-de-chaussée commerciaux dans des quartiers aussi denses.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.; A.A.T.L. – D.U.